

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 16 décembre 2013

Présents

DERBIER Alain, BOUFFARD Patrick, BOUJLILAT Hicham, BEZOU Sylviane, LABERTHE François, LEROY Martine, JAILLET Pascal, COULON Mireille, ROBERT André, CHARTIER William, ROUSSEL Annie, PERREAU Christian, de SAINTE CROIX Andrée, COQUET Christine, PASSAS Joël, DEMAY Thierry, ACAR Hidayet, KEREKDJIAN Yvette, VIRLOGEUX Laurence, ROUSSEAU François (arrivé à 19 h 13), PETOUILLAT Nathalie, MOLINA Isabelle, HENRY Micheline, DELAS Christian, VENEAU Michel, REBOULLEAU Sylvie.

Absents

GARNIER Thierry	Pouvoir à Pascal JAILLET
KOVAC-RIO Chantal	Pouvoir à Joël PASSAS
DAGUES Sophie	Pouvoir à Nathalie PETOUILLAT
KASSAM Stéphane	Pouvoir à Christian DELAS
BLOIN Denis	Pouvoir à Michel VENEAU
WICKERS Franck	Pouvoir à Micheline HENRY

Cosne-Cours-sur-Loire, le 16 décembre 2013

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu :

Lundi 16 décembre 2013 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Fiscalité locale 2014 Vote des taux des "impôts ménages".
2. Exercice 2014 Budgets Eau et Assainissements Surtaxes communales.
3. Exercice 2014 Budget Primitif (Ville, Eau, Assainissement et STIC).
4. Exercice 2014 – Gestion active de la dette.
5. Exercice 2014 Constitution d'une provision.
6. Exercice 2014 Formation des élus.

Exercice 2014 : Attribution de subventions supérieures à 23 000 €

7. Association Centre Social et Culturel Subvention de fonctionnement.
8. Association "Trait d'Union" Subvention de fonctionnement.
9. Association U.C.S. Subvention de fonctionnement et d'investissement.
10. Association U.C.S Subvention de fonctionnement Contrats d'objectifs Basket, foot, natation et rugby.

Exercice 2014 : Demandes de subventions

11. Demande de subvention DETR transformation ancienne école maternelle Pierre et Marie Curie.
12. Demande de subvention DETR aménagement qualitatif de la rue des Rivières Saint Agnan.
13. Demande de subvention DETR menuiseries école Franc Nohain.

Exercice 2013 : Attribution de subventions exceptionnelles

14. Subventions exceptionnelles dispositif "Ecole et Cinéma".

B) AFFAIRES CULTURELLES

15. Convention MCNN / Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.
16. Convention bars de la Ville / Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour Garçon la Note.

C) AFFAIRES JURIDIQUE

17. Transfert dans le domaine public communal des voies privées du lotissement de Montchevreau.

D) AFFAIRES GENERALES

18. Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées : rapport annuel.
19. Recensement de la Population 2014.

E) PERSONNEL

20. Participation employeur prévoyance maintien de salaire.
21. Création d'un poste adulte relais.
22. Régime indemnitaire filière sportive.
23. Régime indemnitaire filière animation.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur la souscription publique au bénéfice de la restauration de l'orgue Saint Jacques.
- Présentation du bilan de la Semaine Jeunes 2013.
- Présentation du bilan de la Semaine Bleue 2013.
- Présentation du bilan du Noël des Aînés 2013

Alain DHERBIER
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire



A l'issue de ce Conseil municipal, j'aurai le plaisir de vous convier toutes et tous à partager une collation pour fêter ensemble la fin de l'année.

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire **Conseil municipal du 16 décembre 2013**

Alain Dherbier

J'ai les excuses à présenter de Denis Bloin qui donne pouvoir à Michel Veneau, de Stéphane Kassam qui donne pouvoir à Christian Delas, de Franck Wickers qui donne pouvoir à Micheline Henry, de Chantal Kovac-Rio qui donne pouvoir à Joël Passas, de Sophie Dagues qui donne pouvoir à Nathalie Pétauillat et de Thierry Garnier qui donne pouvoir à Pascal Jaillet.

François Rousseau va nous rejoindre.

La secrétaire habituelle est à son poste.

Nous allons pouvoir commencer.

Approbation du compte rendu du 25 novembre 2013
--

Avez-vous des observations à faire sur le compte rendu ?

Pascal Jaillet

On a vu la dernière fois en fin de séance avec M. Demay qu'en fait, la complétude du compte rendu était bien atteinte. Il faudrait que ça figure au prochain compte rendu. M. Demay avait fait la remarque qu'il manquait vraisemblablement des phrases. On a vu ensemble à la fin du compte rendu que tout était OK.

Christian Perreau

Sur l'intervention que j'ai faite concernant la manifestation d'Ile-de-France. J'ai dit : il gagne 100 000 € par an, il n'y a que Bové pour le dire. Je n'ai pas dit « dans notre département », j'ai dit « dans d'autres départements ». C'est 13 000 €. Mais avec le micro, c'est normal...

Alain Dherbier

Rien d'autre ?

Rapport adopté.

Avez-vous des remarques à faire sur le rapport sur les décisions prises sur délégation, ou des questions ? Rien.

On passe directement à l'ordre du jour.

A. AFFAIRES FINANCIERES

1. Fiscalité locale 2014 - Vote des taux des « impôts ménages »
--

Patrick Bouffard

Ainsi qu'il a été exposé dans le débat d'orientation budgétaire lors du précédent conseil municipal, le vote du budget primitif 2014 est particulier. En effet, voter le budget en

décembre implique que nous ne disposons pas de certains éléments fiscaux importants pour nos estimations de recettes. En particulier les bases fiscales dont la revalorisation n'est pas encore connue ne nous seront notifiées qu'au cours du 1^{er} trimestre 2014. Ainsi, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur un produit fiscal attendu des trois taxes ménages : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti, d'après les dernières bases fiscales notifiées à notre disposition, à savoir celles de 2013. Il s'agit d'une mesure de prudence qui nécessitera des ajustements lors du vote du budget supplémentaire. D'autre part, il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux en vigueur sur l'exercice 2013 pour l'année prochaine, à savoir :

Taxe d'habitation : 11,98 %

Foncier bâti : 19,23 %

Foncier non bâti : 84,44 %

La prise en compte de ces éléments donne un produit fiscal attendu pour équilibrer le budget primitif de 2014 identique à celui de 2013, à savoir 4 865 760 €.

Alain Dherbier

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Michel Veneau

Comme les années précédentes, nous n'allons pas voter ces taux, bien sûr. C'est tout à fait juste, ce que tu as expliqué. On sait que les bases vont augmenter. Donc, les produits vont augmenter de 100 et quelques milles euros, avec les bases. Sur six années, ça fait une augmentation importante. Les bases + le taux communal qui a quand même augmenté en six ans de 6 %, ça fait plus de 10 %. Plus les bases qui augmentent aussi de plus de 10 % en six ans. Ça fait une augmentation de plus de 20 % sur six années. C'est pour cette raison que nous n'allons pas voter ces taux.

Alain Dherbier

D'autres remarques ?

Christian Perreau

Je ne crois pas que les pourcentages s'additionnent. 10 % de 10 %, ça ne fait pas 20 %. Je ne crois pas que ça s'additionne, mathématiquement.

Michel Veneau

Vous prenez vos feuilles d'impôt de 2008 et celle d'aujourd'hui, et ce sont exactement les mêmes montants en pourcentage d'augmentation. Vous prenez vos bases, vous prenez les chiffres et les taux en pourcentage, ce sont exactement les mêmes. Les taux communaux additionnés et vous en individuel, ça fait exactement les mêmes taux d'augmentation. Vous pouvez le faire chez vous. Vous verrez que les trois taxes ont augmenté avec les bases de l'Etat, qui augmentent tous les ans, depuis toujours, et ça fait une augmentation en six ans de plus de 20 %. Prenez votre calculette et vous verrez, c'est tout simple à calculer, tout le monde peut le faire et je pense que pas mal l'ont fait.

Alain Dherbier

C'est vrai que dans les calculs, il y en a qui sont forts. Les bases, c'est vrai : depuis 2008, les bases ont augmenté de 10,9 %. De 1989 à 1995, elles avaient augmenté de 23 %. De 1995 à 2002, elles avaient augmenté de 6 %, et de 2002 à 2008, elles ont augmenté de

11,5 %. Ce qui veut dire que sur les trois mandatures précédentes, elles ont augmenté de 40,5 %.

Michel Veneau

Vous avez entièrement raison. C'est vrai que les bases augmentent toujours, on le sait. C'est pour cette raison que nous avons commencé à diminuer les taux des trois impositions : taxe d'habitation, foncier et le non bâti.

Alain Dherbier

Je me suis amusé à reprendre toutes mes feuilles d'imposition. J'ai remarqué une mécanique dont vous étiez adepte. Vous baissiez deux ans avant les élections, et vous raugmentiez après. Evidemment, c'est populaire pour ceux qui s'y laissent prendre. Mais à nous de ne pas nous y laisser prendre.

Pour la taxe d'habitation :

1989 : 11,91

1990 : 11,91

1991 : 11,43

1992 : 11,64

1993 : 11,64

1994 : 11,64

1995 : 11,64

1996 : 11,81 (on était après les élections)

1997 : 11,81

1998 : 11,81

1999 : 11,81

2000 : 10,07, mais avec les 1,10 de la CCLN, ça revenait au même.

2001 : 9,96 et 1,74

2002 : 8,89 et 2,75

C'est un mécanisme assez marrant puisqu'on s'aperçoit que deux ans avant les élections, on baisse et après, on raugmente.

Michel Veneau

C'est par rapport à la communauté de communes que les taux avaient changé. Je pense que tout le monde s'en rappelle. Quand il y a eu la TPU.

Tout le monde souhaitait, dans notre communauté de communes, que les taux baissent un peu plus. Tous les habitants, y compris certains élus, tous bords confondus. C'était le but, de créer une communauté de communes justement pour pouvoir baisser un peu nos coûts.

Alain Dherbier

Mais ce n'est pas ce qui a été retenu.

Michel Veneau

Malheureusement, on n'a pas pu l'appliquer. Aujourd'hui, on ne peut encore pas l'appliquer.

Alain Dherbier

D'autres remarques ?

Hicham Boujlilat

Tout le monde a compris que l'évolution des bases ne dépend pas de nous. Peut-être qu'un jour – c'est à l'étude – elle dépendra des élus locaux qui pourront les faire varier. Là, ça sera autre chose, pour voir comment répartir le prélèvement de la recette fiscale. J'ai bien compris : il faut baisser les impôts, c'est votre leitmotiv. Pourquoi pas vous vous singularisez, puisqu'on le voit, beaucoup de communes qui vont bientôt voter leurs taux, quelles que soient leur tendance politique, sont plutôt soit sur une stabilité, soit sur une augmentation, au regard de plusieurs paramètres. Je souhaiterais vous poser une question : vous souhaitez ou vous nous suggérez de baisser les taux de combien de points ? Si vous votez contre la stabilité des taux, c'est que vous avez quelque chose en échange, en retour, une alternative. Laquelle ? Une baisse de taux de combien ? Pour quoi faire ? Avec quels services limités ?

Michel Veneau

Nous sommes tous en campagne électorale. L'année dernière, au budget, je vous avais annoncé moins 2 points. Je reste sur le même taux. Vous savez ce que représente 2 points pour Cosne : 90 000 €.

Patrick Bouffard

Non. 90 000 €, c'est 2 % de la masse des impôts perçus. Ce n'est pas pareil. 2 % en moins sur les taux, si vous baissez les taux de 2 %, vous appauvrissez la ville de 600 000 € par an.

Michel Veneau

C'est complètement faux.

Patrick Bouffard

Il ne faut pas confondre un point d'impôt qui représente 48 000 €.

Michel Veneau

N'essayez pas de m'emmener là-dedans. 600 000 €, c'est n'importe quoi !

Patrick Bouffard

On parle chiffre, on parle vrai. Un point d'impôt, c'est 48 000 €. C'est 1 % de la masse des impôts perçus. Mais un point des taux, ce n'est pas pareil.

Michel Veneau

1 point d'impôt. Ça fait 2 points, donc ça fait 90 000 €.

Patrick Bouffard

Ça représente quoi par foyer ?

Michel Veneau

Ça représente une baisse.

Patrick Bouffard

Combien ?

Michel Veneau

Ça représente une baisse, c'est quand même mieux que d'augmenter.

Patrick Bouffard

Combien ? Il faut parler chiffre, parler vrai.

Michel Veneau

Il y a une campagne électorale qui va s'ouvrir, on en rediscutera.

Patrick Bouffard

Non, on en discute. C'est le budget ce soir. Combien ?

Michel Veneau

On vote contre ces taux, c'est tout.

Patrick Bouffard

Non, c'est combien par foyer ?

Michel Veneau

Cher collègue...

Patrick Bouffard

Il n'y a pas de débat. Il ne faudra pas nous dire après qu'on ne veut pas donner la parole.

Michel Veneau

Est-ce qu'ici, on vous a reproché quelque chose au niveau du débat ? Est-ce qu'on vous a fait un reproche ?

Patrick Bouffard

On vous la donne.

Michel Veneau

N'essayez pas de m'entraîner dans un truc, ça ne marche pas du tout. Vous avez décidé en arrivant d'augmenter de 6 points. Je vous donne l'augmentation en six ans des trois taxes locales. C'est tout, c'est le résultat, c'est ce que les Cosnois paient.

Hicham Boujlilat

Je ne souhaite pas qu'on commence ce conseil municipal en disant qu'on est en campagne électorale. Je suis ici au conseil municipal, pas en campagne électorale. Si vous considérez qu'on est en campagne électorale, il faut demander au maire de lever la séance et c'est terminé. Nous sommes élus. C'est la ligne de conduite que nous a donnée Monsieur le maire : d'être élus jusqu'à la dernière heure du mandat. Jusqu'à la dernière heure du mandat, Monsieur Veneau, nous sommes élus. Aujourd'hui, c'est un conseil municipal, nous ne sommes pas en campagne. Vous l'êtes peut-être.

Si vous ne l'êtes pas, on est en conseil municipal, donc acceptez le débat, puisque vous demandez à ouvrir le débat.

J'ai pris ma calculette. Vous dites 90 000 €. On a combien d'habitants à Cosne ? 6 220.
 $90\,000\text{ €} / 6\,220\text{ foyers fiscaux} = 7,81\text{ €} \times 2 = 14,47\text{ €}.$

6 220 personnes paient des impôts. Vous proposez une baisse de 90 000 €, divisés par les 6 200 personnes, ça représente 14 €. Vous souhaitez baissez les impôts de 14 €, c'est ça ?

Répondez dans le micro, sinon vous allez vous plaindre au prochain conseil municipal. C'est trop facile.

Michel Veneau

C'est ce qu'on souhaite pour 2014. Après, on verra.

Hicham Boujlilat

Vous souhaitez une baisse de 14 € pour les 6 200 Cosnois.

Michel Veneau

On veut commencer à baisser. On vous l'a dit depuis le début. C'est ce qu'on avait commencé à faire avec Monsieur BEGUIN en 2005.

Alain Dherbier

C'est ce que vous avez fait pendant les 3 mandats.

Michel Veneau

C'est faux. On n'a jamais baissé de 2 points.

Alain Dherbier

Vous avez baissé. Après, vous êtes remonté. Vous avez rebaisé, etc.

Michel Veneau

On prendra le tableau.

Alain Dherbier

Il est facile à prendre.

Patrick Bouffard

Vous avez baissé les taux. Résultat de l'opération, sur une mandature : 1,2 M€ perdus pour la collectivité.

Je parle des taux, je ne parle pas d'un point. Vous avez baissé les taux d'imposition et la mandature a perdu 1,2 M€. Il ne faudra pas venir après nous dire que le fonds de roulement s'est cassé la figure. On sait pourquoi. Je reviens sur ce que tu as dit tout à l'heure : on a augmenté les impôts en arrivant. Je souhaite, parce que Monsieur le Maire doit l'avoir dans ses feuilles, qu'on dise pourquoi nous avons augmenté, la surprise que nous avons eue en arrivant.

Hicham Boujlilat

On va aller loin avec 14 €.

Thierry Demay

14 €, c'est quand même un petit peu plus que l'augmentation du Smic au 1^{er} janvier, par mois.

Laurence Virlogeux

Je voulais connaître le budget du Papillon par an. Si M. Veneau veut baisser de 90 000 €, qu'est-ce qu'on supprime ? Le Papillon qui rend service aux administrés ? Je ne sais pas.

André Robert

Le Papillon, en fonctionnement, il faut compter 65 000 €.

Michel Veneau

En 2001, j'étais déjà à l'initiative pour le transport en ville.

M. Boujlilat, restons sérieux. Vous avez dit qu'on était en conseil municipal.

En 2001, dans ma profession de foi, si vous vous en rappelez, au niveau de la communauté de communes, certains élus avaient fait un projet pour essayer de voir comment on pouvait aménager des transports auprès des habitants. Ça n'a pas abouti pour diverses raisons, peut-être des problèmes budgétaires. Je ne suis pas contre le Papillon, bien au contraire. Et ce n'est certainement pas là qu'on va réduire.

Laurence Virlogeux

C'est l'exemple qui m'est venu en premier.

Michel Veneau

Le Papillon, c'est un service à la population et un besoin reconnu depuis 2000.

Laurence Virlogeux

Les 90 000 €, vous allez les enlever de quoi ?

Michel Veneau

Il y a un budget important.

Laurence Virlogeux

Et 90 000 €, ça fait un trou dans le budget.

Michel Veneau

On a été aux affaires un peu, on sait comment on gère un budget.

Alain Dherbier

Le Papillon, je veux bien qu'il soit reconnu depuis 2000, mais en 2000, le Papillon n'avait pas éclo. Ce qu'on a connu comme transports avec ce qu'on propose aujourd'hui, ça n'a rien à voir. Il faut comparer les choses comparables.

Michel Veneau

Je suis d'accord avec vous. C'était un début. Vous avez investi dans un bus qui correspond aux besoins aujourd'hui. On ne vous a jamais critiqué sur le Papillon. Personne n'a jamais critiqué le Papillon ici. Quand c'est quelque chose qui va dans l'intérêt de la population, on est tout à fait pour. On a toujours voté. On va dans l'intérêt de la population, comme vous.

André Robert

Il dit que c'est un début. Donc, il faut continuer le combat. Et le combat, on va le continuer.

Michel Veneau

Vous avez proposé aux gens de Cours des Gauthiers jusqu'à La Roche de faire évoluer ces transports. Nous y sommes plutôt favorables. Nous ne sommes pas contre.

Hicham Boujlilat

On voit le problème dans le raisonnement. C'est important d'avoir cette réflexion. C'est un service qui coûte aujourd'hui 65 000 €, et on souhaite l'étendre, donc ça va nous coûter en fonctionnement. Je ne sais pas comment on fera. Mais ça coûtera toujours plus cher que ça ne coûte aujourd'hui. D'un autre côté, nous amputer de 90 000 € de recettes fiscales, ce qui représente 14 € par habitant fiscalisé – il y aurait 6 000 habitants sur 6 000 qui profiteraient de votre baisse d'impôt –, il y a quelque chose d'assez paradoxal dans votre raisonnement. On ne peut pas avoir des services supplémentaires qui coûtent, dont vous louez l'utilité, et d'un autre côté, dire : on supprime et on verra après. La fiscalité est quelque chose de beaucoup plus sérieux pour pouvoir faire les choses en les expliquant comme il le faut. M. Veneau, je suis désolé, mais je n'arrive pas à comprendre votre raisonnement de ce point de vue.

Michel Veneau

Vous n'avez pas beaucoup de mémoire. Vous avez très peu de mémoire, et c'est étonnant parce que je crois que vous avez quand même beaucoup de mémoire. J'ai dit ici qu'on allait voir au niveau des prestations extérieures. Qu'il fallait certainement voir à diminuer certaines dépenses. Voilà ce que j'ai dit. Je n'ai parlé ni du Papillon ni d'autres services à la population.

Hicham Boujlilat

Quelles sont ces prestations extérieures ?

Michel Veneau

Vous aurez ça plus tard.

Alain Dherbier

On verra ça plus tard. Des fois, on a envie de vieillir !

On vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Adopté à la majorité

2. Exercice 2014 - Budgets Eau et Assainissements - Surtaxes communales
--

Patrick Bouffard

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2014, pour les budgets annexes Eau et assainissements, il est proposé au conseil municipal, au vu du programme de dépenses inscrites en 2014, de reconduire le montant applicable des surtaxes communales. Pour rappel, les surtaxes correspondent à 0,37 €/m³ pour l'eau, et 1,20 €/m³ pour l'assainissement.

Alain Dherbier

Avez-vous des questions ? Pas de questions.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

3. Exercice 2014 - Budget Primitif (Ville, Eau, Assainissement et STIC)

Mesdames, Messieurs,

Le 25 novembre dernier, nous avons tenu notre débat d'orientation budgétaire. Patrick Bouffard et moi-même vous avons présenté le cadre dans lequel s'inscrira l'exercice 2014 et la politique budgétaire qui sera menée par notre collectivité.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je souhaite tout d'abord vous faire part de ma satisfaction concernant la teneur des différentes interventions liées au débat d'orientation budgétaire. A cette occasion, j'ai été heureux de constater que l'ensemble des élus, majorité et opposition confondues, partageait dans les grandes lignes notre analyse du contexte économique national, et de facto les implications que celles-ci allaient avoir sur notre budget 2014. Au niveau national, une prévision de croissance de + 0,9 %. Une déduction du déficit public de 3,6 % du PIB. Pour arriver à ce résultat, qui je vous le rappelle constitue un enjeu majeur pour notre pays, il nous faudra collectivement faire un effort représentant pour le bloc communal 840 M€. A Cosne, la solidarité n'est pas un vain mot. Nous nous devons de prendre la part qui nous revient sur l'effort national et en assumer comme toutes les communes de France l'impact que cela représente sur le budget primitif 2014.

Ainsi, après avoir subi depuis 2011 un gel de notre dotation générale de fonctionnement, ce qui a eu comme conséquence directe de nous faire perdre, entre 2011 et 2013, environ 124 000 €, nous estimons que nous subirons cette année une baisse de près de 100 000 € supplémentaires. Si c'est le prix à payer pour sortir de la crise, alors je vous le dis en responsabilité, je l'assume pleinement. C'est dans ce cadre contraint que j'ai demandé aux élus et services municipaux de travailler afin de maîtriser les dépenses et d'optimiser les recettes de fonctionnement. Le budget que nous allons être amené à voter ce soir s'ordonnera autour de 4 principes de base que nous vous avons déjà présentés, à savoir : le gel de taux d'imposition pour la 5^e année consécutive ; la rigueur de gestion des services municipaux dans le cadre d'un budget contraint, avec comme mot d'ordre : faire mieux avec moins ; le maintien d'un fort taux d'épargne brute, ce qui implique un contrôle permanent des grands agrégats ; la poursuite de notre politique d'investissement, seule capable d'inscrire notre ville dans la modernité et de la préparer pour répondre aux enjeux de demain.

Je me permets d'insister sur ce 4^e point car il est le garant de l'avenir de notre commune. Ne pas investir aujourd'hui serait nous condamner à moyen terme à regarder passer le train de la reprise économique. Les améliorations de la qualité et du cadre de vie que nous essayons sans cesse de mettre en œuvre, qu'il s'agisse des services offerts à la population, du dynamisme économique et commercial et de la modernité de nos équipements, seront le moment venu autant d'atouts propres à rendre notre ville attractive, donc à être en mesure d'accueillir des projets de développement, ce qui induit la création d'emplois. Notre ville a déjà laissé passer le train de l'Anru en 2006, ce qui a coûté très cher à l'ensemble des Cosnois en matière de perte de financements, et encore plus cher aux habitants de Saint-Laurent, qui n'ont pu bénéficier d'une amélioration légitime de leur cadre de vie. Pour les résidents de ce quartier, on peut dire que le refus de la municipalité d'alors de s'inscrire dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine peut être considéré comme une double peine.

En ce qui me concerne, je ne serai pas celui à qui on pourra reprocher de ne pas avoir tout mis en œuvre pour que notre commune puisse répondre aux nouveaux challenges de demain.

Mais le budget d'une ville ne se résume pas à une succession de chiffres. Il traduit avant tout une volonté politique qui s'appuie sur une vision à long terme. Réduire les investissements aujourd'hui serait une faute lourde de conséquences qui pourraient être préjudiciables à l'avenir de notre collectivité. De la même façon, en temps de crise, alors que les Cosnois vivent parfois des situations difficiles, le fait de choisir d'augmenter le niveau des services rendus aux habitants, qu'il s'agisse du Papillon, des animations d'été ou encore, plus proche de nous, de la mise en place des rythmes scolaires, correspond à un choix politique mûrement réfléchi. Maintenir et renforcer autant que faire se peut la cohésion sociale contribue à notre niveau à améliorer le vivre ensemble, demeurant à mon sens les derniers remparts contre l'intolérance et l'individualisme. Ce sixième budget que nous vous présentons peut être considéré comme une synthèse de notre travail au service des Cosnois, entamée en 2008. Une politique d'investissements propre à anticiper l'avenir et les enjeux de demain, une qualité de prestations et de services offerts à la population propre à fédérer et à rassembler, le tout réalisé sans augmenter les impôts locaux depuis cinq ans.

Si je devais qualifier ce budget et les réflexions qui nous ont permis d'aboutir à sa réalisation, je dirais qu'il s'agit d'un budget de maturité. Les efforts que nous avons demandés aux Cosnois n'ont pas été inutiles. Ils permettent aujourd'hui de continuer à lancer des projets sans mettre en danger les finances de la ville.

Avant de laisser la parole à Patrick Bouffard, qui va rentrer dans le détail de ce budget, je tiens à vous préciser quelques points qui vous permettront de mieux appréhender cette présentation.

Dans le cadre de notre débat budgétaire, je vous ai exposé les raisons qui m'avaient amené à faire voter le BP 2014 en décembre 2013, à savoir assurer la continuité du service public, poursuivre les projets d'investissement déjà engagés et continuer de développer notre ville. A mon sens, attendre le mois d'avril revenait à préparer un budget municipal en un mois, ce qui dans le contexte économique actuel, avec la complexité des dossiers engagés, les difficultés de pérenniser les financements et les délais incompressibles en matière de mise en place des marchés publics, serait revenu à inscrire la vie municipale dans le cadre d'une année blanche pour 2014. Or, aujourd'hui, aucune collectivité ne peut se permettre ce genre de décision. Ce choix que j'assume implique toutefois un certain nombre de modifications dans la construction du budget, dont la plus importante réside dans le fait qu'il vous est présenté sans la reprise anticipée du résultat. Rien de plus normal me direz-vous puisque celui-ci ne sera finalement connu qu'en mars-avril 2014, date à laquelle le conseil sera amené à voter le compte administratif, puis à voter une affectation du résultat. Enfin, à voter un budget supplémentaire pour 2014, qui permettra de procéder à l'intégration définitive du résultat et à son affectation.

Je tiens toutefois à vous rassurer. Le fait de ne pas afficher de résultat ne signifie en rien que nous ne disposons pas déjà d'une évaluation assez précise de son montant. Toutefois, vous comprendrez aisément qu'en la matière, le principe de prudence s'impose. Je peux par contre vous indiquer que cette année, nous n'aurons pas fait appel à l'emprunt, comme prévu au budget 2013, tout en réalisant une bonne partie de nos investissements. Ainsi, nous avons tout au long de l'année géré notre trésorerie au fil de l'eau, ce qui nous a permis d'éviter d'avoir recours aux banquiers pour financer nos

investissements. Cela a pu se réaliser grâce aux marges de manœuvre que nous avons pu dégager en négociant le coût de chaque projet avec les entreprises, et en n'hésitant pas à déclarer certains marchés infructueux, quand l'addition était un peu trop salée à notre goût.

Mesdames et Messieurs, le budget 2014, compte tenu du contexte, sera donc un budget encore plus rigoureux que les précédents. Il nous faudra être vigilant afin de maîtriser, si besoin, à l'euro près son exécution. Cela implique que nous devons redoubler d'efforts pour solliciter tous les soutiens qui nous permettront d'obtenir des subventions. Nous avons travaillé afin de vous présenter, et ce même à quelques mois des élections, un budget sincère, qui sans rien dissimuler fixe le cap. C'est je crois ce qu'attendent de nous les Cosnois, c'est pour cela que nous avons été élus.

Je vous propose maintenant de rentrer plus en avant dans la présentation de ce budget en laissant Patrick Bouffard vous donner en détail nos propositions chiffrées pour l'exercice 2014 des budgets primitifs Ville-Eau-Assainissement et STIC.

Patrick Bouffard

La présentation de ce projet de budget 2014 s'inscrit dans la continuité de notre politique depuis cinq ans, à savoir :

- le gel des taux d'imposition pour la cinquième année consécutive, ce qui ne nous empêchera pas d'aller de l'avant, en proposant de maintenir une haute qualité de services à la population. Je signale en passant que si la majorité précédente n'avait pas diminué en 2005 le taux d'imposition, nous n'aurions pas perdu la somme de 1 222 911 € sur ce mandat ;
- le maintien minimal de notre épargne brute inscrite au BP 2013 ;
- une rigueur de gestion des services municipaux qui se traduira par un resserrement des dépenses de fonctionnement et une approche programmatique au plus près des tarifs en cours en matière d'investissement ;
- la poursuite de notre politique d'investissement – nous verrons que c'est le cas encore cette année.

Pour une meilleure compréhension et pour permettre une analyse comparative de l'évolution de notre situation financière d'une année sur l'autre, et comme nous ne pouvons pas intégrer les excédents du résultat 2013 avant le vote du compte administratif qui interviendra en mars 2014, il nous a semblé judicieux d'adopter le budget 2013 dans une version expurgée, reprenant la même nomenclature que celle que nous adoptons en 2014. Ainsi, le budget principal de fonctionnement qui vous est présenté ce soir est établi à 12 733 815,23 € en recettes de fonctionnement, contre 12 488 194 € en 2013, soit une différence de 245 621 €, + 1,97 %. Et à 12 686 699 € en dépenses de fonctionnement, contre 12 439 753 € en 2013, soit une différence de 246 945 €, + 1,99 %. Nous maintenons donc à peu près le même différentiel d'une année sur l'autre. D'autre part, en comparant les recettes et les dépenses envisagées en 2014, nous arrivons à un résultat positif estimé de l'exercice de 47 115 €, contre 48 440 € en 2013. Cela nous amène à un total d'autofinancement estimé qui sera au minimum identique à celui de 2013, à savoir 940 565 €.

Comme je l'ai précisé lors du débat d'orientation budgétaire, ces prévisions ont été obtenues en prenant en compte toutes les charges estimées et en minimisant les recettes attendues.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples en ce qui concerne les recettes de fonctionnement. Les derniers arbitrages de la loi de finance 2014 nous ont permis de calculer notre diminution de la DGF. Ce calcul, basé sur les recettes réelles de fonctionnement du compte administratif 2012, par 0,76 %. De même, nous n'avons inscrit en recettes que les estimations minimales en matière de prestations de service. En ce qui concerne le budget d'investissement, il est évalué pour 2014 à 6 950 604 €, contre 7 331 781 €, soit une diminution de 5,57 %, qui nous semble sage par rapport à l'an dernier, sachant que nous disposerons d'un budget supplémentaire pour effectuer les ajustements nécessaires. En ce qui concerne les recettes d'investissement, nous n'avons pris en compte que les subventions notifiées. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous avons intégré les remboursements de sommes trop perçues. Enfin, lorsque l'on ajoute les trois budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du Stic, nous serons amenés à voter ce soir un budget total consolidé de 21 232 387 €. Ce cadre général étant rappelé, je vais maintenant vous présenter les principaux chapitres.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement qui sont en hausse de 1,97 %, voici quelques remarques par chapitre.

Le chapitre 70 correspond aux produits des domaines et des services qui sont évalués à 329 600 €. Il est en diminution de 5,32 %, ce qui corrobore nos mesures de prudence.

Le chapitre 73, dédié aux impôts et taxes, est arrêté pour l'instant à la somme de 8 051 297 €, en baisse de 1,06 %. Dans ce cadre, les produits des trois taxes composant l'impôt ménage – taxe d'habitation, taxe foncier bâti et taxe foncier non bâti – est inscrit à 4 865 760 €, soit une somme identique à 2013. Cela s'explique par la reconduction des taux d'imposition et l'attente des nouvelles notifications de nos bases fiscales. Nous appliquons la même logique de reconduction pour les autres recettes : le FNGIR et le CCLN. La baisse estimée s'explique par la diminution des taxes additionnelles à la taxe foncière et aux droits de mutation que nous estimons à 20 %.

Le chapitre 74 concerne les dotations et participations. Il est fixé à 3 413 783 €, ce qui anticipe principalement la diminution de la dotation globale de fonctionnement.

Le chapitre 75 inclut les autres produits de gestion courante à hauteur de 325 900 €. Il est en hausse de 14,75 %. Cela est principalement dû à une faible évaluation des recettes de location de bâtiments communaux estimées en 2013.

Le chapitre 013 nous permet d'inscrire au titre des atténuations de charge la somme de 230 000 €, qui regroupe les remboursements concernant les arrêts de travail des agents. Ces remboursements viennent minorer les frais de personnel.

Enfin, le chapitre 77 prend en compte les produits exceptionnels estimés à 283 325 €, qui sont en forte hausse, liée notamment à un protocole d'accord concernant le remboursement du sinistre sur le complexe sportif Saint-Laurent, litige qui datait de 2006 et que nous sommes contents d'avoir enfin soldé.

En ce qui concerne le chapitre 42 dédié aux opérations d'ordre entre sections, il est inscrit à hauteur de 100 000 €. Il s'agit des amortissements des subventions et des travaux en régie, qui sont calculés au plus juste.

Voilà ce que je peux dire en ce qui concerne les recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont en hausse de 1,97 %.

Le chapitre 011 qui correspond aux charges générales, se décompose de la façon suivante.

Le compte 60 : ce poste affiche une diminution qui s'explique par le transfert de certaines factures sur un autre chapitre. Ce compte intègre les charges liées à l'eau, l'électricité, les combustibles, ainsi que les acquisitions de petits matériels et fournitures diverses nécessaires au fonctionnement des services.

Le compte 61, qui comprend les contrats de prestations de services et de maintenance, les locations, subit également une baisse de 21 % qui est due pour partie à un ajustement des dépenses réalisées et des dépenses prévisionnelles. On pourra noter que nous travaillons sur les prestations de services.

Le compte 62 intègre les factures d'électricité imputables précédemment au compte 60. Il correspond aux autres charges de service extérieur et prend en compte les prestations de services liées aux rythmes scolaires.

Le compte 63 quant à lui concerne les impôts et taxes, avec une augmentation à la marge de seulement 3 700 €.

En ce qui concerne le chapitre 12, nous retrouvons dans les différents comptes les frais liés au personnel et aux charges. Ce compte augmente de 5,5 % en intégrant une augmentation des cotisations CNRACL, une revalorisation des catégories C, une majoration des indices liée à l'indice GVT, une partie des frais de personnel supplémentaire liée à la mise en place des rythmes scolaires.

Le chapitre 14 est dédié aux atténuations de charges. Ce poste correspond à la contribution au fonds de péréquation intercommunal pour lequel nous envisageons une augmentation de près de 40 % par rapport à 2013.

Le chapitre 45 correspond aux autres charges de gestion courante. Il intègre le contingent d'incendie, les subventions aux associations et au CCAS. Nous avons fait un effort financier significatif cette année afin de soutenir les actions menées par le centre d'action sociale de notre collectivité.

Enfin, pour en terminer avec cette première partie, nous estimons que les autres dépenses liées aux frais financiers diminuent de 19,12 %. Nous prenons en compte également une augmentation des charges exceptionnelles à hauteur de 6 500 €, et une diminution des provisions de l'ordre de 6 000 €.

Pour synthétiser, si nous effectuons la balance entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, nous arrivons donc à un delta positif de 47 115 €, et ce, en nous inscrivant, pour l'instant, dans le pire des scénarios possibles, c'est-à-dire le maximum de dépenses envisagées et le minimum des recettes attendues.

Voilà Mesdames et Messieurs, exposé dans les grandes lignes, ce que sera le compte de gestion que nous proposerons de voter par chapitre.

On va passer aux recettes d'investissement.

L'une des grandes évolutions de nos recettes d'investissement réside dans l'augmentation de nos subventions d'investissement. Ainsi, nous passons de 238 511 € à 905 274 € sur le chapitre 13, ce qui représente une augmentation de plus de 700 000 €.

Au chapitre 16 qui concerne les emprunts et dettes assimilés, il convient tout d'abord de faire ressortir le remboursement de l'emprunt revolving pour 3 270 000 €, qui certes est temporaire, mais nous permet, grâce à une gestion fine de notre trésorerie, d'économiser sur l'année entre 20 et 25 000 € de frais financiers. Puis nous intégrons notre besoin de financement pour l'année 2014, qui se monte pour l'instant à 1 153 317 €, et ce sans avoir intégré l'excédent de résultat qui viendra minorer cette

somme. Ce chiffre est à rapporter au 1 500 000 € que nous devons mobiliser sous forme d'emprunt en 2013 et que nous n'avons pas effectué.

Dans l'une de ses interventions, Monsieur Bloin – je regrette qu'il ne soit pas là – au cours de notre débat d'orientation budgétaire, suggérait d'inclure aux trois mots clés de notre présentation budgétaire qui étaient : un budget prévisionnel vigilant, rigoureux et sincère, un quatrième mot : la modestie.

Je le prends à mon compte et c'est en toute modestie que j'émet l'hypothèse suivante. Il est fort probable – et je parle avec beaucoup de prudence – que pour la deuxième année consécutive, nous financions nos besoins en investissements sans avoir recours à l'emprunt et en désendettant la ville de plus de 416 000 € par an, tout en réalisant un programme d'investissement conséquent et ambitieux pour une ville comme la nôtre.

En ce qui concerne le chapitre 10 qui intègre notamment les remboursements de TVA et la TLE, je voudrais signaler une dernière fois le sérieux de nos évaluations. Ainsi, nous avons reçu il y a juste quelques jours notre solde concernant le fonds de compensation de la TVA de 2013. Il s'avère que la prévision que nous votons au budget ce soir est inférieure de près de 62 000 €, soit 18,95 %. Cette différence est dans le bon sens et viendra donc augmenter notre excédent.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles peuvent être décrites dans les grandes masses de la façon suivante.

Au chapitre 20, nous augmentons par rapport à l'an passé nos immobilisations incorporelles de 17 000 €, afin de pouvoir lancer une étude concernant le projet de création d'une maison pluridisciplinaire de santé. Nous avons par contre diminué nos subventions d'équipement versées, inscrites au chapitre 204, en maîtrisant les travaux d'éclairage public et en provisionnant moins d'investissements dans la cadre du Fisac, étant entendu que la majeure partie des investissements prévus de la tranche 2, actuellement en négociation, le seront sur 2015.

Au chapitre 21 qui concerne les immobilisations corporelles, nous diminuons nos charges de plus de 50 %, sans pour autant remettre en cause le fonctionnement de notre collectivité.

Au chapitre 23 qui concerne les travaux, nous inscrivons dans un premier temps une somme de 2 385 000 €, en attendant d'avoir le solde d'exécution d'investissement, sachant que nous évaluons les reports de crédit à ce jour à 676 000 €.

Au chapitre 10, il s'agit d'un trop perçu de TLE qui nous avait été versé en 2009 et que nous devons malheureusement rembourser.

Enfin, en ce qui concerne le remboursement de la dette, nous continuons notre désendettement à hauteur de 415 000 € pour 2014, sans que le montant de cette charge nous empêche d'investir.

Pour conclure cette partie investissements et afin de comparer ce qui peut être comparable, en retenant les grands agrégats, nous présentons un budget d'investissements qui, en recettes, intègre à minima les ressources attendues et bénéficie d'un apport de subventions très conséquent, et qui en dépenses prend en compte les besoins d'évolution de notre ville – je pense notamment aux frais d'étude. Nous faisons un effort en matière de subventions d'équipement versées et d'immobilisations en cours.

Voilà, Mesdames et Messieurs, en résumé, les grands axes de notre budget 2014. Il s'agit d'un budget ciblé autour des priorités définies par Monsieur le maire qui maintiendra notre ville sur les rails de la modernité et du progrès. Un budget qui désendette la ville sans sacrifier à son développement. Un budget de vigilance, rigoureux, sincère. Un budget maîtrisé qui s'inscrit dans un contexte difficile. Un budget de maturité. Je vous remercie.

Alain Dherbier

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Thierry Demay

Tout d'abord, je voudrais féliciter tout le travail qui a été fait par vous-même, M. Bouffard, et aussi par tous les employés de la mairie qui je pense ont été fortement sollicités pour réaliser ce budget.

D'autre part, est-ce que je peux me permettre de vous poser quelques questions concernant deux-trois chiffres ?

Au niveau de l'électricité, vous nous avez dit qu'il y avait un changement d'affectation puisqu'on passe de 423 000 € à 248 000 €.

Patrick Bouffard

Il n'y a pas que l'électricité, ça concerne ce chapitre. Il y a eu des mouvements à l'intérieur du chapitre, mais sans changer les volumes liés aux diverses sommes.

Thierry Demay

Au niveau des fêtes et cérémonies, j'ai noté qu'on passe de 160 000 € à 262 000 €.

Patrick Bouffard

Tout à fait.

Thierry Demay

C'est en raison du centenaire de la guerre de 14 ?

Patrick Bouffard

Effectivement, il y a eu un réaménagement à l'intérieur des budgets culture et fêtes. Vous allez retrouver une atténuation dans l'autre sens.

Thierry Demay

Au niveau de la rémunération des non titulaires, on passe de 473 000 à 514 000 €. Je suppose que ça provient des emplois liés aux rythmes scolaires.

Patrick Bouffard

Tout à fait.

Thierry Demay

Il y a une différence de 40 000 €. Or, on avait voté la dernière fois une décision modificative qui était déjà de 40 000 € pour la fin de l'année 2013. Les 40 000 €, ça va faire pour aller de janvier à juin ?

Patrick Bouffard

Ça n'intègre pas que ça. L'augmentation s'explique en partie par ça, mais pas globalement. Les rémunérations se trouvent sur d'autres postes aussi.

Thierry Demay

Au niveau de la délégation de service public, vous avez noté que pour le camping, il s'agissait de M. et Mme Léger. Si je me souviens bien, dans un des conseils municipaux précédents, on avait vu qu'ils avaient changé de forme et qu'ils étaient maintenant sous forme de société.

Patrick Bouffard

Tout à fait.

Michel Veneau

En ce qui concerne les subventions, il y a une stabilité. J'ai juste une remarque au niveau du sport. L'investissement a diminué. Madame Henry nous a donné l'explication. Vous pourriez nous donner des précisions sur ce bus que vous allez mettre à disposition.

Alain Dherbier

Effectivement, on a diminué l'investissement parce qu'on s'apercevait que les sections avaient beaucoup de difficultés à utiliser ce montant d'investissement, et encore plus de difficultés à nous apporter la preuve de la dépense. On a pensé qu'un minibus pourrait être une aide considérable pour les déplacements. On sait très bien que ce qui grève le budget des associations sportives, ce sont les déplacements. Quand il faut déplacer des gens assez loin à 6 ou 7, c'est compliqué. Je pense que c'est un plus qu'on peut apporter. Le bus sera à disposition de l'UCS. Ça sera un bus municipal, assuré par la Ville, entretenu par la Ville, mais à disposition de l'UCS. Charge aux utilisateurs de faire le plein quand il n'y aura plus rien dans le réservoir.

Micheline Henry

En continuité, est-ce que d'autres associations pourront le demander ?

Alain Dherbier

C'est l'UCS qui sera prioritaire, puisque ce sont les 20 000 € qu'on fléchait sur l'investissement. Par contre, si une autre association le demande et qu'il n'est pas utilisé par l'UCS, on pourra le prêter. Mais la priorité ira à l'UCS.

Patrick Bouffard

Nous allons voter le budget. Je ne vais pas vous lire toutes les lignes, je vais seulement vous donner les grandes lignes.

Concernant le budget primitif, budget principal de la Ville, en recettes de fonctionnement, montant voté : 12 733 815,23 €.

Total des dépenses de fonctionnement : 12 733 815,23 €

Total des recettes d'investissements : 6 950 604 €

Dépenses d'investissements : 6 950 604 €

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à la majorité.

Concernant le budget de l'eau, les recettes d'exploitation

Montant voté : 136 421 €

Dépenses d'exploitation : 136 421 €
Recettes d'investissements : 341 921 €
Total des dépenses d'investissements : 341 921 €
Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Concernant le budget de l'assainissement
Total des recettes d'exploitation : 593 511 €
Dépenses d'exploitation : 593 511 €
Recettes d'investissements : 434 139,85 €
Dépenses d'investissements : 434 139,85 €
Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Concernant le budget du Stic
Recettes d'exploitation : 42 425 €
Dépenses d'exploitation : 42 425 €
Il n'y a pas de recettes ni de dépenses d'investissements.
Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

Avant de passer au point suivant, M. Demay m'a damé le pion, mais j'ai pour habitude d'attendre que le budget soit voté pour remercier également l'ensemble des services pour le travail considérable qu'ils ont accompli. Deux budgets dans une année, ce n'est pas une mince chose. A peine le premier était voté et en cours de réalisation que la rentrée arrivait et le deuxième était en train de se préparer. Je donne donc un grand coup de chapeau à l'ensemble des services pour la mobilisation dont ils ont su faire part. Et surtout et principalement le service des finances qui a vécu des semaines épiques, où il a fallu gérer la fin de l'année – puisque tout continue à tourner normalement – et préparer ce budget 2014. Encore une fois, je remercie l'ensemble des agents qui ont participé à l'élaboration de ce budget. Tout ceci me conforte dans la qualité et le professionnalisme de l'ensemble des agents de notre collectivité. Merci.

Alain Dherbier

Je voulais également remercier l'ensemble des services de la mairie qui ont pu donner au service financier les éléments en temps et en heure, et le service financier pour l'excellent travail qui a été produit.

On parlait de 15 000 € d'un bus. On a 6 224 foyers imposables, qui participeront donc à hauteur de 2,41 €.

4. Exercice 2014 – Gestion active de la dette

Patrick Bouffard

Comme nous le présentons tous les ans, il s'agit de la gestion active de la dette.

La gestion de notre endettement et de notre trésorerie est un enjeu majeur pour les finances de notre commune. Un suivi rigoureux au jour le jour et au plus près de nos besoins de financement peut permettre des économies importantes en matière de frais financiers. C'est pourquoi il est demandé au conseil municipal, pour l'exercice 2014, de donner délégation à Monsieur le maire afin qu'il puisse réaliser certaines opérations bancaires limitativement énoncées. Il s'agit, dans un objectif de stabilisation et de

sécurisation de notre endettement, de permettre à Monsieur le maire de recourir à des opérations de couverture de risques de taux sur des conditions précises ; de recourir à de nouveaux financements dans la limite des montants nécessaires à l'équilibre du budget inscrit au budget primitif. Pour cela, des conditions de mise en concurrence des établissements bancaires sont fixées, ainsi que la liste des produits pouvant être acceptés par la commune ; permettre également à Monsieur le maire, par le biais des crédits revolving présents dans notre structure de dette, de procéder à des remboursements temporaires et à des tirages de financement afin d'affiner au plus juste notre trésorerie. Il s'agit des mêmes conditions de délégation que celles accordées par le conseil municipal à Monsieur le maire pour l'exercice 2013.

Je rappelais, lors du budget, que le recours au crédit revolving et à sa gestion au jour le jour nous a permis d'économiser entre 20 et 30 000 euros. Cet élément de gestion active de la dette nous a permis de pouvoir réaménager l'emprunt Dexia, emprunt dit toxique, que la Ville avait contracté en son temps. Si le maire n'avait pas eu cet outil, nous n'aurions pas pu négocier dans les mêmes conditions ces renégociations concernant cet emprunt Dexia, puisque la négociation se fait par une prise d'ordre sur le marché par téléphone à 11 h. En un mot, il s'agit de faire confiance à Monsieur le maire, ce que nous faisons depuis six ans et que nous allons continuer à faire.

Alain Dherbier

Avez-vous des questions ? Pas de questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie pour la confiance.

5. Exercice 2014 - Constitution d'une provision
--

Patrick Bouffard

Ainsi que le prévoient les règles de la comptabilité publique et le code général des collectivités territoriales, pour faire face à un risque probable de non recouvrement de certains titres de recettes émis, la Ville peut (et doit) constituer une provision. Au vu des informations en notre possession concernant le recouvrement de certains titres de recettes, il apparaît nécessaires que la Ville, comme en 2013, constitue une provision. Dans le cadre de l'adoption du budget 2014, il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de la provision à hauteur de 28 000 €.

Thierry Demay

On sait de quoi il retourne pour cette provision ?

Patrick Bouffard

Malheureusement, des doutes sur l'encaissement de loyers.

Alain Dherbier

Autres questions ? Pas de questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

6. Exercice 2014 - Formation des élus

Patrick Bouffard

La loi du 27 février 2002 et l'article L2123-12 du CGCT donne comme obligation au conseil municipal de se prononcer annuellement sur ces orientations et sur les crédits en matière de formation des élus. Ce montant dédié à la formation des élus ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui sont allouées aux élus de la commune. La proposition qui est faite pour l'exercice 2014 est d'inscrire un montant global de 8 150 € correspond à 246,97 € pour chacun des 33 élus du conseil municipal. Concernant les formations suivies par les élus sur l'année 2013, elles seront, conformément à la loi, inscrites dans un tableau récapitulatif annexé au compte administratif, et ce, en son temps. Il est proposé au conseil municipal de préciser qu'au budget 2014 est inscrite une somme de 8 150 € au compte 6535021 Formation des élus, soit la somme de 246,97 € par élu, et de préciser que les orientations retenues portent sur l'administration communale.

Alain Dherbier

Avez-vous des questions ? Pas de questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Exercice 2014 : attribution de subventions supérieures à 23 000 €

7. Association Centre Social et Culturel - Subvention de fonctionnement

Patrick Bouffard

Si la grande majorité des subventions accordées aux associations de la commune sont votées directement par le biais du budget primitif, la comptabilité publique impose un vote distinct pour toutes les subventions dont les montants sont supérieurs à 23 000 €. Le centre social et culturel de la ville est un acteur majeur de la vie de notre commune. Grâce à la vingtaine de salariés et à la trentaine de bénévoles, le centre social et culturel Suzanne Coulomb fonde son action sur l'engagement citoyen et véhicule des valeurs où prime l'intérêt collectif. Forte d'un enracinement local de plus de 40 ans, l'association développe et renouvelle ses activités et projets en s'adressant au plus grand nombre, favorisant ainsi le lien social, socle indispensable à une vie locale riche et épanouissante. Implanté dans le quartier Saint-Laurent, zone urbaine sensible, quartier où se côtoient les mixités scolaires, sociales et familiales, 600 familles adhérentes fréquentent chaque semaine la structure et participent à la trentaine d'ateliers, de clubs et d'activités proposés. Il est proposé au conseil municipal d'accorder au centre social et culturel, pour lui permettre de poursuivre ses activités, une subvention qui, comme en 2013, se décompose sur l'année 2014 entre : 90 000 € pour le fonctionnement de l'association et 66 000 € dans le cadre du contrat temps libre.

Michel Veneau

J'ai assisté au conseil d'administration avec Mme Leroy. Si je me souviens bien des chiffres, la demande du centre social était de 120 000 en fonctionnement. Est-ce qu'on n'aurait pas pu faire un petit effort ? Par rapport à leurs besoins, est-ce que vous les avez bien étudiés ? Je pose la question. Je me rappelle bien du chiffre, la demande était de 120 000 €.

Patrick Bouffard

Quand on étudie l'ensemble des demandes de subvention, à 90 %, nous sommes dans le même principe de demande. C'est-à-dire des demandes qui sont largement supérieures...

Michel Veneau

Vous reconduisez les mêmes subventions qu'il y a quelques années.

Patrick Bouffard

Absolument. Ça a été le principe de rigueur de notre budget.

Hicham Boujlilat

Le centre dépose des dossiers dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, qui lui permet d'avoir des financements complémentaires. A la subvention de la Ville vient s'ajouter la subvention du contrat urbain de cohésion. C'est une recette supplémentaire.

Michel Veneau

Avec le CUCS, ils ont du personnel en complément en dépenses. J'ai regardé le budget, c'est vrai qu'ils ont des dépenses supplémentaires.

Hicham Boujlilat

Vous leur avez suggéré de baisser leur cotisation pour pouvoir maintenir le même niveau de service ?

Michel Veneau

Pas du tout. J'ai écouté et en arrivant chez moi, j'ai bien regardé leurs dépenses et leurs recettes. C'est tout ce que j'ai fait. Je ne fais pas de miracles, je suis un élu comme vous. Je reste simple et humble. Mais j'ai vu qu'il y avait une demande et peut-être un besoin. C'est l'interrogation que je me pose.

Hicham Boujlilat

Puisqu'ils sont chargés de réfléchir à une échelle plus large, nous sommes confrontés à des charges de centralité. Première chose. Deuxième chose, ils ont probablement indiqué lors de ce conseil d'administration qu'ils travaillaient sur leur diagnostic social partagé, qui va définir de nouveaux besoins lors des prochaines années. On est sur une période de transition. Il faudra également que les communes voisines participent financièrement. Il y en a une que vous connaissez très bien, si vous pouviez en parler au maire de cette commune, ça serait très bien.

Michel Veneau

Avec M. le maire, on a remis la place en début de son mandat, au niveau de Mme Coulomb. C'est vrai que nous sommes tous très attachés au centre social, tous les élus de Cosne sont attachés à ce centre. Aujourd'hui, les communes avoisinantes utilisent certains services du centre social. On l'a déjà dit dans cette enceinte. Il ne faut pas se le cacher, il faut dire les choses tout simplement et être transparents. Il n'y a rien à cacher sur le centre social, bien au contraire.

Alain Dherbier

Effectivement, il faut se dire les choses. Tu as dit tout à l'heure qu'on était en campagne. Partant du principe qu'on est en campagne, je peux me permettre des commentaires de ce que j'ai lu déjà dans le journal. Tu viens de dire que tu ne faisais pas de miracle, et effectivement, tu l'as dit, puisque tu as dit : on ne fera pas mieux, mais on ne sera pas plus mauvais. C'est la différence qu'il y a avec nous, parce que nous, on a envie de faire mieux. C'est ce que j'ai lu dans la presse.

Michel Veneau

Vous l'avez dit, avec moins on peut faire mieux. Je ne crois pas aux miracles. Je pense qu'il faut surtout baisser, quand on peut, où on pourra, nos coûts de fonctionnement.

Alain Dherbier

Je ne viens pas te dire : je ferai mieux. J'ai dit : on va s'efforcer de faire mieux. Ce n'est pas pareil.

Michel Veneau

Monsieur le maire, c'est une compétition, on le sait. On sait comment se passent les campagnes !

Patrick Bouffard

Je rebondis sur ce que vient de dire M. le maire. Puisque nous sommes dans le budget, je t'invite à demander à relire, si c'est possible, ce que les journalistes traduisent. Puisque tu nous annonces 6,5 M€ de travaux au stade.

Michel Veneau

Le journaliste a le droit de se tromper. Vous n'avez pas beaucoup de mémoire, je trouve. M. le maire se rappelle bien les travaux du stade, c'était en francs.

Patrick Bouffard

Aujourd'hui on parle en euros.

Michel Veneau

On peut le remettre en euros, ce n'est pas un problème.

Hicham Boujlilat

Avec vous, c'est toujours la faute des autres, si j'ai bien compris.

Michel Veneau

L'erreur est humaine. Je fais des erreurs, vous en faites, tout le monde en fait.

Alain Dherbier

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

8. Association "Trait d'Union" - Subvention de fonctionnement
--

Patrick Bouffard

C'est dans la même mouture que la précédente et ce sera pareil pour la suivante.

De par ses activités auxquelles la commune apporte son soutien, l'association Trait d'union 58 contribue largement au rayonnement et au développement de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, participant ainsi à son attractivité. En témoignent deux événements majeurs. Après plus de 25 ans d'existence la passion du public pour le Salon du livre n'a pas faibli. Chaque année, l'association met en lumière le temps d'un week-end une pléiade d'auteurs et d'écrivains. Le festival du film, quant à lui, nous enchante chaque automne sous la présidence d'un acteur bien connu, et le parrainage de Dominique Besnehard. Que les adeptes du 7^e art ne s'y trompent pas, un week-end entier à visionner des avant-premières, seule l'association Trait d'union a réussi le pari. Profitons de l'occasion pour saluer le dévouement des bénévoles de l'association et de la présidente Marguerite Michel, sans qui ces succès ne seraient pas possibles. Afin de permettre à cette association de poursuivre ces activités en 2014, il est proposé au conseil municipal d'accorder à l'association Trait d'union 58 une subvention de fonctionnement de 31 500 €.

Alain Dherbier

Pas de questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

9. Association UCS - Subvention de fonctionnement et d'investissement

François Laberthe

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

A Cosne, le sport est une question de tradition. Il est une partie intégrante et constituante du tissu associatif de la ville, avec 2 300 (je crois même que c'est 2 500) licenciés et plus de 30 sections différentes, l'Union cosnoise sportive a de quoi satisfaire tous les passionnés de sport collectif, de sport individuel ou tout simplement de convivialité. Depuis cette année, et dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires mis en place par la municipalité, l'UCS est le partenaire numéro 1 de la ville de Cosne pour faire découvrir de nouvelles pratiques sportives, arts du cirque, hockey, ou s'exercer aux sports plus populaires comme le football ou la gymnastique lors des temps d'activité périscolaire. D'autre part, afin que les adhérents des différents clubs sportifs puissent pratiquer leur discipline dans les meilleures conditions, et surtout en pleine sécurité, un renouvellement des équipements ou matériels sportifs est nécessaire. Afin de donner à l'UCS les moyens de réaliser cette convention, il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 100 000 € à l'UCS pour ses besoins de fonctionnement au titre de l'année 2014, et une subvention d'investissement de 5 000 € qui lui permettra d'acquérir de nouveaux équipements sportifs. Il est à noter qu'en parallèle de cette subvention d'investissement, la Ville achètera un minibus qu'elle pourra mettre régulièrement à disposition de l'UCS afin de lui permettre d'effectuer ses déplacements. Cet investissement effectué par la collectivité pour la ville explique que pour l'exercice 2014, l'UCS perçoive une subvention d'investissement plus faible qu'à l'accoutumée.

Michel Veneau

Que ce soit la subvention précédente ou celle-ci, je n'ai pas vu les demandes. Je ne peux pas essayer de défendre ni l'UCS ni Marguerite Michel. Je ne sais pas les demandes qu'ils nous ont faites. C'est déjà bien de reconduire les subventions, quand on peut, en période

difficile. Après, c'est par rapport aux besoins de toutes les associations, par rapport à leurs actions, leurs besoins de fonctionnement et autre. Bien sûr que nous allons voter ces subventions que vous sollicitez.

François Laberthe

Pour avoir assisté à de nombreuses assemblées générales, le point qui revient souvent, c'est le coût des déplacements, et surtout la difficulté à trouver parfois un minibus dans un temps réduit, puisqu'ils ne sont pas toujours louables à Cosne. Donc, il faut les faire venir. Quand il y a des matchs inversés, ce sont des difficultés supplémentaires pour les bénévoles. Là au moins, ça fera une difficulté de moins pour ceux qui gèrent les sections. Et un coût minime.

Pascal Jaillet

Par rapport à la subvention de Trait d'union 58, on peut rappeler ce qui a été dit par Marguerite Michel à l'assemblée générale l'an dernier. Vous étiez présent, M. le conseiller général. Elle n'a pas du tout remis en cause l'aide municipale, c'est la plus importante subvention culturelle accordée à Trait d'union 58. Il n'y a pas de malaise. Par contre, elle a attiré votre attention sur le fait que la subvention du Conseil général baissait depuis une dizaine d'années, pour frôler le 0 actuellement (c'est peut-être 1 000 €). C'est là-dessus qu'elle a attiré votre attention.

Michel Veneau

Je suis intervenu au niveau de mon collègue, M. Jean-Louis Balleret pour l'alerter sur cette baisse de subvention au niveau de trait d'union.

Alain Dherbier

Pas d'autres remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

10. Association UCS - Subvention de fonctionnement - Contrats d'objectifs basket, foot, natation et rugby
--

François Laberthe

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La Ville et l'Union cosnoise sportive (ou UCS) ont conclu différents contrats d'objectifs pour les sections basket, football, natation et rugby. La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire entretient depuis des décennies une longue et riche histoire sportive, mise en avant depuis le premier tiers du précédent siècle par des amateurs passionnés, s'entraînant dans des lieux quelquefois insolites. Le sport cosnois, grâce aux diverses municipalités qui y ont contribué, s'est installé dans des locaux de plus en plus adaptés et confortables. Ce cercle vertueux a permis à Cosne de s'enorgueillir d'athlètes de valeur nationale, internationale, voire olympique. Dans la continuité de ces actions en faveur du sport en général et des jeunes en particulier, de motivation des sportifs de niveau régional et de promotion de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, celle-ci souhaite continuer à doter quatre sections de l'Union cosnoise sportive : basket, natation, football et rugby, des moyens nécessaires au maintien et à l'accroissement de leurs performances actuelles, ainsi qu'à l'augmentation de leur rayonnement auprès des jeunes. A cette fin et dans le cadre du renouvellement des contrats d'objectifs de 2013 à 2015, la municipalité

souhaite également enrichir les critères de répartition par section, en définissant dans le contrat de chaque section les objectifs financiers pouvant faire varier la subvention annuelle. Il est donc proposé au conseil de renouveler les contrats passés entre la commune de Cosne-Cours-sur-Loire et quatre sections de l'association, à savoir celle du basket, de la natation, du football et du rugby, afin de les aider à atteindre leurs objectifs ; de voter une subvention d'un montant de 41 500 € à destination de l'UCS au titre des contrats d'objectifs.

Michel Veneau

Je voulais remercier notre collègue par rapport à ses propos. Je l'ai déjà dit autour de cette table, depuis M. Des Etage qui avait commencé des investissements importants dans les années 87 au niveau du sport, il y a eu une évolution par rapport aux besoins et aux demandes des associations cosnoises et de l'UCS, qui ont été souvent résolues avec le temps. Il y a toujours une continuité au niveau de sport à Cosne. J'en suis ravi. Vous connaissez mon attachement au sport. Je crois que nous avons raison de continuer parce que le sport, c'est l'école de la vie pour nous. Je crois que ça apporte beaucoup. Je ne mets pas la culture de côté, mais je voudrais dire que le sport, c'est l'école de la vie. Je crois que ça peut apporter beaucoup. Je remercie notre collègue François Laberthe d'avoir eu ces propos.

François Laberthe

On se remerciera mutuellement.

Alain Dherbier

Pas d'autres remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Exercice 2014 : Demandes de subventions

<p>11. Demande de subvention DETR - Transformation ancienne école maternelle Pierre et Marie Curie</p>

Alain Dherbier

La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux et à ce titre, elle souhaite inscrire les travaux de transformation de l'ancienne école Pierre et Marie Curie. Actuellement, le bâtiment de l'ancienne école maternelle Pierre et Marie Curie est utilisé en partie pour les temps d'activité périscolaire. La partie libre du bâtiment n'a pas d'affectation à ce jour. Aussi, nous souhaitons aménager dans ces locaux vacants deux salles multi-activités et procéder à la mise aux normes des prescriptions liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, ainsi qu'appliquer la réglementation thermique 2012 sur l'ensemble du bâti. Au regard des critères d'éligibilité, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention à hauteur de 60 % du montant hors taxes de ces travaux. Le total de cette opération éligible est de 567 860,98 € HT, et le montant de la subvention sollicitée est de 340 716,59 € HT.

Avez-vous des questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

12. Demande de subvention DETR aménagement qualitatif de la rue des Rivières Saint Agnan

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux, et à ce titre, elle souhaite inscrire les travaux de l'aménagement qualitatif de la rue des Rivières Saint Agnan. Cette rue s'étend sur 1 330 m. Elle possède des caractéristiques peu conformes aux besoins actuels et ne répond plus aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : trottoirs étroits encombrés par des escaliers et des bâtiments frappés d'alignement. La chaussée, d'une largeur comprise entre 4,50 m et 7,80 m, a subi, au fil des temps, de nombreux travaux souterrains : enfouissement des réseaux, reprise de la canalisation d'eau potable et des branchements plomb, fragilisant sa structure initiale et la rendant très inconfortable. A signaler qu'EDF va encore enterrer un câble dans cette rue, il va donc y avoir encore des travaux, avant qu'on pense à la réfection totale. Aujourd'hui, nous constatons que des reprises des réseaux d'assainissement, des eaux pluviales et usées sont devenues indispensables. Aussi, la municipalité souhaite aménager et restructurer la rue des Rivières Saint Agnan en deux tranches. La première se situerait entre le boulevard Clémenceau et la rue de l'Est, 400 m linéaires. Le coût des travaux de cette tranche est estimé à 715 000 € TTC. Elle consisterait à recalibrer la chaussée, à reprendre complètement les trottoirs et organiser les stationnements, créer des plateaux surélevés dans les endroits sensibles, remettre en conformité les réseaux, démolir le bâtiment frappé d'alignement. La seconde tranche concerne la partie située entre la rue de l'Est et la rue des Trois points, 930 m linéaires, et concerne à peu près les mêmes opérations. Le coût TTC des travaux de la deuxième tranche est estimé à 730 000 €. Au regard des critères d'éligibilité, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention pour la tranche n° 1 à hauteur de 60 % du montant HT. Le total de cette opération éligible est estimé à 597 826,09 € et le montant de la dotation sollicitée est estimé à 358 695,65 €.

Avez-vous des questions ?

Thierry Demay

Vous venez de dire que c'était en deux tranches. La première tranche, il y en a pour 715 000 € pour 400 m linéaires et après, 730 000 € pour 900 m linéaires.

Alain Dherbier

Oui, c'est ça. Dans la première partie, on a des trottoirs sur la totalité, alors que sur l'autre, on a une partie enherbée, il y a un fossé sur la gauche, au niveau du Pasori, donc, le coût de l'opération n'est pas le même.

François Laberthe

J'ai cru entendre parler de plateaux surélevés dans le passage de la rue des Rivières. Je pense qu'il faudra tenir compte qu'il y a le Pasori et la clinique-hôpital, pour le confort des usagers.

Alain Dherbier

Ce n'est pas des ralentisseurs, ce sont des plateaux. C'est un peu différent.

François Laberthe

Tout ce qui est surélevé, c'est douloureux.

Alain Dherbier

Tout dépend comment on fait la rampe.

Laurence Virlogeux

D'expérience, pour monter souvent avec des blessés divers et variés, je peux vous dire que n'importe quel petit trou... la rue des Rivières Saint Agnan, les 300 m qu'on fait dessus, les gens souffrent, c'est terrible. Même les ralentisseurs, les plateaux qui ont été faits il n'y a pas longtemps sur la nouvelle avenue, on a beau être à 15 km/h, quand tu as une fracture du fémur, coquillée, c'est une horreur.

Alain Dherbier

Si les gens étaient plus disciplinés, on n'aurait pas besoin d'avoir recours à tous ces artifices.

D'autres remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

13. Demande de subvention DETR - menuiseries école Franc Nohain
--

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux, et à ce titre, elle souhaite inscrire les travaux les travaux de menuiserie de l'école maternelle Franc Nohain. Ce projet a débuté en 2012 avec une première tranche de travaux sur la partie dédiée à l'enseignement primaire. Puis nous sommes intervenus en 2013 sur la section des maternelles. Aussi la municipalité souhaite en 2014 continuer à améliorer l'isolation du bâtiment en réalisant une tranche de travaux supplémentaires, consistant en un changement de 30 menuiseries, afin de finaliser le bâtiment des maternelles. Au regard des critères d'éligibilité, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention à hauteur de 60 % du montant HT des travaux. Le total de cette opération éligible est estimé à 41 806,02 €. Le montant de la subvention sollicitée est estimé à 25 083,61 €.

Pas de questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Exercice 2013 : Attribution de subventions exceptionnelles

14. Subventions exceptionnelles - dispositif "Ecole et Cinéma"

Sylviane Bezou

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le dispositif Ecole et Cinéma est ouvert sous couvert de la direction des services départementaux de l'Education nationale aux élèves du cycle 2 et 3 du département de la Nièvre. La coordination de ce dispositif est réalisée conjointement par l'Inspection académique et par l'association Sceni Qua Non. Dans le cadre de ce dispositif, les élèves

assistent à 4 séances de projection en salle de cinéma durant l'année scolaire, à raison d'une projection par trimestre. Parallèlement, un travail éducatif et pédagogique a lieu sur un thème proposé tout au long de l'année, qui sera pour l'année scolaire 2013-2014, l'aventure. Deux établissements cosnois ont sollicité l'aide de la Ville pour leur participation à ce dispositif. L'Itep des Cottereaux dont les 8 élèves d'une classe IME participent à ce dispositif : cet établissement a déjà bénéficié du soutien de la Ville par le passé pour cet objet ; et le collège Claude Tillier, dont deux classes bénéficient de ce programme pour un total de 25 élèves. Le financement pour le collège a été accepté car il concerne deux classes d'intégration, IME et ULIS, encadrées par deux enseignantes du premier degré. Il est proposé au conseil municipal de verser à ces deux établissements une subvention correspondant à 6 € par élève, soit un financement de 48 € pour l'Itep des Cottereaux, et 150 € pour le collège Claude Tillier.

Alain Dherbier

Pas de questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

B. AFFAIRES CULTURELLES

15. Convention MCNN / Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Pascal Jaillet

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues

Chaque année, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire signe deux conventions avec la Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre, correspondant à chaque demi-saison. Pour 2014, la MCNN nous a demandé d'établir une convention annuelle afin de faciliter sa gestion administrative. C'est donc chose faite avec la convention qui vous est proposée ce soir. Cette nouvelle organisation ne changera pas le mode de règlement de la prestation qui s'étalera toujours sur deux paiements, un en juin et l'autre en décembre, sur le tempo des deux demi-saisons.

Vous connaissez déjà depuis un certain temps la programmation établie jusqu'en juin. Je ne vous apprendrai donc pas que les têtes d'affiche telles qu'Alexandra Lamy ou Jean-François Balmer sont attendues sur les planches cosnoises. La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire est heureuse de poursuivre son chemin culturel, main dans la main avec la Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre. J'en suis sûr, la fidélité du public cosnois ne se démentira pas pour cette nouvelle année de culture qui s'ouvrira prochainement à Cosne-Cours-sur-Loire. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention avec la Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre.

Alain Dherbier

Avez-vous des questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

16. Convention bars de la Ville / Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour Garçon la Note

Pascal Jaillet

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues

Garçon la Note fêtera en 2014 sa 6^e édition sur notre territoire. Si l'adhésion du public ou encore la qualité des groupes proposés sont garantes de la réussite que nous rencontrons depuis le début, nous pouvons également nous féliciter de notre collaboration avec les partenaires locaux qui nous accordent chaque année leur confiance. Ainsi, les comités des fêtes, bars et autres cafés apportent une part de convivialité indispensable à l'opération Garçon la Note. En 2009, nous avons travaillé avec 17 partenaires. Ils sont aujourd'hui 22 impliqués dans cette aventure musicale et humaine. C'est avec un plaisir renouvelé que ces commerçants œuvrent chaque année à l'alchimie de la manifestation et participent à l'animation de notre centre ville. En 2013, 12 510 spectateurs – ils étaient 2 850 en 2009 – se sont pressés dans leurs établissements. Avec la nouvelle année qui approche, formons le vœu que notre rendez-vous estival continue son essor en positionnant Cosne-Cours-sur-Loire comme la ville ambassadrice du dynamisme culturel nivernais. Aussi est-il demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention Garçon la Note 2014 avec les différents partenaires.

Alain Dherbier

Avez-vous des questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

C) AFFAIRES JURIDIQUE

17. Transfert dans le domaine public communal des voies privées du lotissement de Montchevreau

L'association syndicale libre de la résidence Montchevreau désire rétrocéder à la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire les voiries et réseaux du lotissement de Montchevreau portant les références cadastrales BR583 pour 684 m², BR584 pour 365 m², BR585 pour 62 m². Il convient de rappeler que le développement de notre territoire depuis plusieurs années a conduit à la construction de nombreux lotissements aux statuts différents, dont celui de Montchevreau, entraînant ainsi un manque d'unité et de cohérence dans l'entretien de notre ville. Dans la mesure où rien ne s'oppose au projet de rétrocession des voies privées du lotissement de Montchevreau, qui sont ouvertes à la circulation publique, et afin d'harmoniser la gestion des voiries et réseaux sur l'ensemble de la commune, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à lancer la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal de ces voies. Je vous informe que les co-lotis ont unanimement donné leur accord sur ce projet de rétrocession des parties communes. Le conseil municipal est sollicité pour procéder à l'enquête publique préalable à la rétrocession des voiries et réseaux du lotissement Montchevreau. A l'issue de cette enquête, une seconde délibération interviendra pour le transfert d'office et le classement dans le domaine public communal.

Je peux apporter une autre précision qui sort de l'ordinaire. Les co-lotis dont il est question sont astreints à des tarifs fixés par un syndic, qui n'apporte aucun élément,

aucun investissement. L'entretien des voies est fait par la Ville, l'entretien des espaces verts est fait par la Ville, et le paiement de l'éclairage public est fait par la Ville. Ça date depuis le début et les co-lotis sont obligés chaque année de verser des sommes quand même importantes à un syndic qui attend que les heures se passent. On a donc décidé d'arrêter ce genre de procédé.

Avez-vous des questions ?

Thierry Demay

Il faut donner le nom du syndic pour ne pas le prendre.

Alain Dherbier

On ne peut pas se permettre de donner son nom. On va juste lui signifier qu'on n'a plus besoin de ses services. Il n'est pas local, en plus. S'il était local, il y a longtemps que ça aurait été réglé.

Pas d'autres questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

D) AFFAIRES GENERALES

18. Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées : rapport annuel
--

André Robert

Monsieur le Maire, mes chers collègues

Le conseil municipal a créé la commission communale d'accessibilité conformément aux dispositions de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Parmi ses missions, la commission est amenée à établir un rapport annuel dans lequel elle dresse un état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. A cet effet, elle formule toute proposition utile, de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, procède à l'évaluation et au suivi des actions retenues. La commission créée par délibération en date du 2 avril 2008 a donc établi son rapport annuel. Conformément aux dispositions légales, celui-ci sera transmis à Monsieur le préfet, au président du Conseil général ainsi qu'au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

Vu la réunion de la commission communale d'accessibilité en date du 4 juillet 2013, vu l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales, après avoir entendu le rapport présenté par M. André Robert, le conseil municipal prend acte du rapport établi par la commission communale d'accessibilité et dit que celui-ci sera transmis aux instances concernées.

Alain Dherbier

Avez-vous des questions ? Non. On prend acte, on n'a pas à voter.

19. Recensement de la population 2014

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 22 février 2014. C'est la loi n° 2002-76 du 27 février qui a réformé le système et l'organisation du recensement de la population. Ainsi, dans les villes de plus de 10 000 habitants, il s'effectue par tranches sur une période de 5 ans à partir d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements. Je vous rappelle toute l'importance de ce recensement. Ses résultats détermineront entre autres le montant des différentes aides que l'Etat peut nous attribuer. Il permet également d'ajuster au mieux nos besoins en matière de services à la population, d'équipements collectifs et différentes structures. Cette activité est effectuée par les agents de la collectivité car elle nécessite une très grande rigueur. Il est donc proposé au conseil de fixer la base des rémunérations perçues par les agents municipaux en charge du recensement.

Les agents recenseurs seront payés sur la base de 3,50 € bruts par logement. L'agent coordonnateur percevra une indemnité de 460 € bruts. Les agents chargés du suivi et de la mise à jour du RIL percevront une indemnité de 100 € bruts chacun. Le responsable de service percevra une indemnité de 100 € bruts.

Thierry Demay

Combien de logements est-ce qu'ils étudient ?

Alain Dherbier

C'est 8 % de la totalité, mais j'avoue que je ne sais pas. On vous donnera la réponse quand ça sera fini.

Thierry Demay

C'est pour voir la rémunération que ça peut permettre à ces personnes.

Alain Dherbier

On vous dira ça dès que ça sera terminé. C'est noté.

Pas d'autres remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

E) PERSONNEL

20. Participation employeur - prévoyance maintien de salaire

Patrick Bouffard

La municipalité est soucieuse de la protection sociale des employés communaux. Et ce afin de faciliter l'adhésion du plus grand nombre d'agents à la garantie maintien de salaire, la collectivité souhaite apporter une aide financière à la mise en place de cette nouvelle prestation. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une procédure dite labellisation accordée au niveau national. En application du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale de leurs agents, cette garantie s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2014 par l'intermédiaire de la MNT (Mutuelle nationale territoriale) qui a obtenu la labellisation. Aussi, il est proposé au conseil

municipal d'autoriser Monsieur le maire à décider de la mise en place du financement à hauteur de 13 € bruts par agent, proratisé en fonction du temps de travail.
C'est une avancée importante dans la protection des agents communaux.

Thierry Demay

Ça ne concerne pas la maladie, on est bien d'accord ?

Alain Dherbier

Non, c'est le maintien de salaire.

Patrick Bouffard

Ce n'est pas une mutuelle complémentaire.

Thierry Demay

C'est très important pour les agents de pouvoir bénéficier d'avantages comme ça. Je pense que c'est légitime que la Ville récompense au mieux qu'elle le peut la qualité du travail qui a été effectué.

Alain Dherbier

Vous soutenez notre action, c'est très bien, continuez ainsi.

Pas d'autres remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

21. Création d'un poste adulte relais

Patrick Bouffard

La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire peut être bénéficiaire du dispositif adulte relais. Celui-ci a été créé en 2000. Il a été confié à l'Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances en 2007. Les missions confiées à ces adultes relais doivent concourir à améliorer les rapports sociaux entre les habitants, les services publics et les équipements de proximité. Les candidats à l'occupation d'un poste adulte relais doivent être âgés de plus de 30 ans et résider en Zone urbaine sensible, ou dans un quartier prioritaire des contrats urbains de cohésion sociale, et être sans emploi ou bénéficiaire d'un CAE ou d'un CEI.

Le financement de ce poste est pour partie assuré par l'Etat à hauteur de 80 % du salaire chargé, sur la base du Smic, pendant une durée de trois ans, éventuellement renouvelable. L'adulte relais recruté par la collectivité exercera une fonction de médiateur au sein du quartier Saint-Laurent. Ces principales missions seront : être à l'écoute et au service des habitants, être dans la prévention et la médiation éducative, tisser des liens avec les partenaires – centre social, service social du département, association locale des commerçants du quartier – et également avec les services de la Ville et de la communauté de communes. Afin de mettre en place ce recrutement, il est proposé au conseil municipal de décider de créer un poste adulte relais à compter du 16 décembre 2013 et d'autoriser Monsieur le maire à signer une convention de trois ans avec l'Etat.

Alain Dherbier

Avez-vous des questions ? Pas de questions.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

22. Régime indemnitaire filière sportive

Patrick Bouffard

Par délibérations en date du 19 décembre 2005, 22 mai 2006, 13 novembre 2006, 13 mai 2010, 22 décembre 2010, 28 mars 2013 et 26 septembre 2011, le conseil municipal a fixé le régime indemnitaire pour les agents de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire. La collectivité n'avait jusqu'à présent aucun agent dans la filière sportive et par conséquent, aucun régime indemnitaire n'était prévu. En raison de la nomination d'un agent dans le cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives, après réussite au concours, il est proposé au conseil municipal d'accepter l'instauration du régime indemnitaire dans cette filière à compter du 1^{er} décembre 2013, afin de pouvoir attribuer le complément indemnitaire de fin d'année à cet agent.

Alain Dherbier

Avez-vous des questions ? Pas de questions.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

23. Régime indemnitaire filière animation
--

Patrick Bouffard

Il s'agit de la même chose, mais cette fois-ci concernant la filière animation. Aucun régime indemnitaire n'est prévu pour cette filière. En raison de changement de statut et de nomination dans le cadre d'emploi des agents d'animation territoriaux, il est proposé au conseil municipal d'accepter l'instauration du régime indemnitaire dans cette filière à compter du 1^{er} décembre 2013, afin de pouvoir attribuer le complément indemnitaire de fin d'année à ces agents.

Alain Dherbier

Avez-vous des questions ? Pas de questions.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Point sur la souscription publique au bénéfice de la restauration de l'orgue Saint Jacques

Pascal Jaillet

Le montant de la fondation souscrite auprès de la fondation du patrimoine s'élève à 13 861,50 €.

Thierry Demay

Pour combien de dons ?

Pascal Jaillet

Je n'ai pas le nombre de dons.

Thierry Demay

Parce que vous nous donniez le nombre de dons. J'ai noté à chaque fois. Merci.

André Robert

Ça serait bien que notre ami Veneau fasse des miracles pour l'orgue. Mais ce sera peut-être compliqué !

Michel Veneau

J'irai peut-être à la messe du matin ou du soir, je ne sais pas ! Je t'emmènerai avec moi, André.

Pascal Jaillet

Je n'ai pas le nombre de dons, mais je ne doute pas que le vôtre figure dans la liste.

Alain Dherbier

Pas d'autres remarques ?

<p>Présentation du bilan de la Semaine Jeunes 2013 Présentation du bilan de la Semaine Bleue 2013 Présentation du bilan du Noël des Aînés 2013</p>

Martine Leroy

Mesdames et Messieurs, chers confrères,

Pour ce qui est du bilan de la Semaine Jeunes, depuis 2009, le CCAS met en place chaque année une semaine d'activités totalement gratuites réservées aux jeunes âgés de 11 à 17 ans habitants de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, avec une priorité aux jeunes issus du quartier Saint-Laurent. La Semaine Jeunes s'est déroulée cette année du 22 au 26 juillet 2013. Le programme de la semaine était le suivant. Du 22 au 24 juillet, ils sont allés trois jours à l'étang de Baye, une journée au parc d'attraction animalier Le Pal et ils ont terminé par une journée sportive au stade Raphaël Giraud, où la journée et la semaine se sont terminées avec un pot de l'amitié avec les familles présentes. L'encadrement de la semaine, remarquable, a été un partenariat, comme d'habitude, avec l'Union cosnoise sportive et le Centre social culturel Suzanne Coulomb, que nous avons associé depuis trois années. Trois personnes étaient prévues pour l'UCS, une pour le Centre social et trois agents pour la mairie.

Cela donne un résultat de 45 jeunes qui ont participé à cette Semaine, dont 20 issus du quartier Saint-Laurent. C'est la plus grosse Semaine que nous avons depuis le lancement

de la Semaine en 2009, une semaine très chargée. Pour un montant financier de 7 308,54 €.

Avez-vous des questions ?

On passe au bilan de la Semaine Bleue

La Semaine bleue 2013 a eu lieu entre le 21 et le 26 octobre 2013. La nouveauté de la Semaine, c'est que nous avons eu la chance, pour nous comme pour eux, d'accueillir la Maison de Fannie qui nous a rejoint pour la première année. Ils ont assisté à seulement trois journées, parce que c'était complet et qu'ils nous ont sollicités un peu tard. On verra pour l'année prochaine.

Nous avons ouvert, comme chaque année depuis 2009, officiellement la Semaine bleue, à la maison de retraite Buchet Desforges, avec, en bilan humain : le lundi 70 personnes de la maison de retraite ; le mardi, 284 personnes pour le show Dalida, un très grand spectacle de qualité ; le mercredi 123 personnes pour la randonnée à Cours ; le jeudi, 268 personnes au théâtre, une pièce de Georges Feydeau, jouée par des jeunes talents, une jeune troupe qui vient de Paris, qui sortent tous diplômés du Cours Florent ; le vendredi, 234 personnes au cinéma. Et nous avons terminé par 150 personnes au thé dansant animé par Thibault Colas. Sur l'ensemble de la semaine, 281 personnes ont participé au moins une fois à cette manifestation. En cumulant toutes les rentrées, on arrive à 1 200 entrées. Je signale que ce nombre ne comptabilise pas les maisons de retraite ni les élus.

Le bilan financier représente 8 365 €.

Avez-vous des questions ?

Je passe au bilan du Noël des aînés qui vient juste de se terminer. Le Noël s'est très bien passé, et on s'en félicite, sans prétention de ma part. Pour les repas, nous avons totalisé pour les trois sites 526 repas, qui se déclinent ainsi : à Villechaud, nous avons eu 62 personnes, à Cosne, 339 personnes et 125 personnes à Cours.

918 colis se déclinent ainsi : 62 personnes à Villechaud, 688 à Cosne, 168 à Cours.

Pour un bilan de 42 499 € pour les trois Noël concernés de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Je tiens à féliciter les agents du CCAS pour leur implication dans toutes les manifestations qu'on fait tout au long de l'année. C'est une grosse implication de leur part et je les en remercie.

Alain Dherbier

On arrive au terme de ce conseil, le dernier de l'année. Comme le veut la tradition, on termine pour ceux qui le désirent, autour d'un verre et d'un petit buffet, où vous êtes tous cordialement invités, ainsi que les personnes qui nous ont fait le plaisir d'assister à nos travaux. Les journalistes sont invités également.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur DHERBIER Alain	Maire
Monsieur BOUFFARD Patrick	1 ^{er} Adjoint
Monsieur BOUJLILAT Hicham	2 ^{ème} Adjoint
Madame BEZOU Sylviane	3 ^{ème} Adjoint
Monsieur LABERTHE François	4 ^{ème} Adjoint
Madame LEROY Martine	5 ^{ème} Adjoint
Monsieur JAILLET Pascal	6 ^{ème} Adjoint
Madame COULON Mireille	7 ^{ème} Adjoint
Monsieur ROBERT André	9 ^{ème} Adjoint
Monsieur CHARTIER William	Conseiller
Madame ROUSSEL Annie	Conseiller
Monsieur PERREAU Christian	Conseiller
Madame de SAINTE CROIX Andrée	Conseiller
Madame COQUET Christine	Conseiller
Monsieur PASSAS Joël	Conseiller
Monsieur DEMAY Thierry	Conseiller
Monsieur ACAR Hidayet	Conseiller
Madame KEREKDJIAN Yvette	Conseiller
Madame VIRLOGEUX Laurence	Conseiller

Monsieur ROUSSEAU François	Conseiller
Madame PETOUILLAT Nathalie	Conseiller
Madame MOLINA Isabelle	Conseiller
Madame HENRY Micheline	Conseiller
Monsieur DELAS Christian	Conseiller
Monsieur VENEAU Michel	Conseiller
Madame REBOULLEAU Sylvie	Conseiller